Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20260304-2026_0017-DE

COMMUNE DE PEAULE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 22
Présents : 18
Pouvoirs : 2
Votants : 20

L'an deux mille vingt-six, le 02 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier le mercredi 25 février 2026, s'est réuni, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François BREGER, Maire de PÉAULE

N° 2026-0017

PRESENTS : M. BREGER Jean François, LUCAS Mireille, ETIENNE Patricia, LE COINTE Patrick, PROVOST Odile, DEGREZ Danièle, PASCO Yvette, LUBERT Jean-Luc, LE GOFF Marie-Annick, RYO Nathalie, SEURET Sylvain, STEVANT Anthony, DEGRES Lauriane, MORICE Romain, BLANCHO Elodie, DANILO Michel, JOUHIER Xavier, LE PENUIZIC Jean-Marc
ABSENTS : NOGUET Hervé, pouvoir donné à LE COINTE Patrick
DEGANE Katty
QUELLARD Maeva
MOREAU Alain, pouvoir donné à BREGER Jean François
SECRETAIRE : STEVANT Anthony

***Objet* : VIE ASSOCIATIVE – Association les Nuits Vilaines – Subvention exceptionnelle**

Le Procès-verbal de la séance a été affiché à la porte de la Mairie
Le 4 Mars 2026

Monsieur le maire fait part de la demande de l'association LNV, sollicitant l'aide financière de la Commune pour la mise en place de son évènement 2026.

Cette association propose un festival musical dont l'activité a débuté en 2019 et repris en 2022, eu égard à la crise sanitaire.

Considérant que cette association apporte une attractivité nouvelle à la commune et son territoire, que l'évènement prend de l'ampleur, la commission vie associative en date du 23 février 2026 a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention pour la mise en place de son évènement 2026 et propose un montant de 5000 € (rappel 2025 : 5000 €) qui permettra à la même association de prétendre à l'aide financière d'Arc Sud Bretagne.

Sous réserve que l'association soit autorisée administrativement à mettre en place son évènement, et, au vu des éléments exposés ci-dessus le Conseil délibère par 20 voix pour **ATTRIBUER** une subvention à l'association LNV, d'un montant de 5000 € pour la mise en place de son évènement 2026, dans les conditions visées ci-dessus.

Le Maire
Jean François BREGER

MAIRIE DE PEAULE
56 (Morbihan)